

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique
1 30 85

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

OBJET : Appel à projets parentalité petite enfance - 2ème répartition 2018.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à la Protection Maternelle et Infantile, Enfance, Santé, Famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Etre parents n'est pas une évidence. A la naissance de leur enfant, mais aussi lorsqu'il grandit, les parents peuvent être confrontés à des questionnements, voire des difficultés.

Pour accompagner les familles, le Département des Bouches-du-Rhône exerce les missions de protection maternelle et infantile et propose des actions d'accompagnement des parentalités destinées aux familles avec enfants de 0 à 6 ans.

Afin de favoriser un maillage territorial suffisant, le Département soutient également des actions mises en œuvre par d'autres partenaires.

Depuis le mois de décembre 2014, le Département est signataire du schéma départemental des services aux familles, en lien avec le Préfet délégué à l'égalité des chances, la caisse d'allocations familiales (CAF), et les partenaires concernés sur ce territoire.

Cette démarche vise à mieux servir les familles :

- En renforçant le partenariat entre les acteurs concernés,
- En impulsant une nouvelle dynamique avec les collectivités territoriales.

Avec pour objectif l'équité territoriale et la cohésion sociale, cette démarche doit notamment permettre la création de nouvelles solutions d'accueil du jeune enfant et le développement significatif des actions de soutien à la parentalité.

Dans ce cadre global, le Département, au titre de la mission de Protection Maternelle et Infantile, soutient chaque année des associations et établissements porteurs d'actions d'accompagnement à la parentalité en direction des familles de jeunes enfants ou des couples ayant un projet parental.

Afin de mieux recenser, étudier et instruire ces demandes de subvention, il a été proposé de publier un appel à projets au titre de 2018, portant sur les actions d'accompagnement à la parentalité pour ce public.

Les montants proposés sont fondés sur la nature de l'activité (notamment lieu d'accueil parents/enfants, rencontres parentales, conférence) et sa fréquence, afin de permettre une équité de traitement et une répartition territoriale homogène des interventions du Département.

Dans le cadre d'une deuxième répartition, je vous propose de soutenir 18 projets présentés dans le tableau en pièce jointe, pour un montant total de 68 400 € par le biais de subventions de fonctionnement et de signer les conventions type conformément au modèle approuvé prévu à cet effet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL